

UN TOUR DE VIS SANS FIN.

<http://cgt17-dgfip.perso.sfr.fr/>

C'est devenu une mauvaise habitude, à chaque mandat présidentiel, nous avons droit à une "réforme" disons plutôt à une régression sociale sur les retraites. Nous assistons aux mêmes contorsions du monde politique. Pour "sauver" le système de répartition, la droite gouvernementale a pris le parti de reculer sans cesse l'âge légal de la retraite et la gauche gouvernementale penche plutôt pour augmenter la durée de cotisation. Les deux se refusant à faire participer un tant soi peu les entreprises au nom de la compétitivité. Encore plus fort avec ce gouvernement qui fait preuve en l'occurrence d'une imagination débordante puisqu'il promet une baisse du coût du travail au MEDEF en touchant à la branche famille (Allocation, APL ...).

De toutes les manières, le résultat est le même. Nous partirons tous de plus en plus tard du monde du travail avec des retraites et des prestations sociales qui diminuent comme une peau de chagrin.

Pour la réforme de 2010, Sarkozy avait déclaré sur le micro de RTL le 22/05/2008 qu'il n'était pas mandaté par le peuple pour effectuer une réforme des retraites. Comme excuse, il prit appui sur la crise financière. Mais que dire du mandat de HOLLANDE quand on se remémore son programme présidentiel?

Que dire sinon que la parole politique n'a plus aucune valeur. Elle ne devient plus qu'une comptine expliquant que tout ira mieux demain. Elle devient carrément obscène quand elle fait des discours virulents contre la dérégulation du système financier et qu'on constate que rien n'a été fait en 6 ans de crise financière et de scandale à répétition. Nous venons d'assister au plus grand casse légal de l'histoire qui aura volé des millions de citoyens sans qu'aucun coupable ne soit désigné nommément, jugé puis emprisonné.

Rien contre Dexia qui a ruiné des centaines de communes en France par des emprunts toxiques digne d'une pyramide de Ponzi. Rien contre Goldman Sachs qui joua pendant la crise des subprimes contre ses propres clients. On n'appliqua qu'une petite amende pour les banques qui gagnèrent des sommes astronomiques en trafiquant le taux interbancaire ("le libor"). A écouter les experts en tout, c'est la faute au marché, c'est donc une faute collective. Chapeau bas !

Pas étonnant que la désespérance et la colère soient des sentiments de plus en plus partagés face à ces tour de vis, à ces mensonges par omission et à cette minorité intouchable de voleurs en cols blancs.

Jusqu'où va t-on aller collectivement dans le sacrifice et dans son acceptation au profit d'une minorité? Pour la CGT, il y a bien longtemps que les limites sont dépassées.

Le mardi 27 août 2013, le gouvernement a donc dévoilé une partie de son jeu, mais par expérience nous savons que le diable se cache souvent dans les détails. Le mardi 10 Septembre 2013, c'est un refus massif contre cette régression sociale qui doit s'exprimer par des pourcentage de grève importants et par la participation aux manifestations.

Nous serons comptés, nous serons épiés et cette énième réforme non pérenne mérite mieux qu'une fausse concertation estivale sans véritable débat.

Il faudra aussi expliquer pourquoi on tient tant à nous garder au boulot (62 ans âge légal, fin de la décote à 67 ans) alors que nos jeunes n'arrivent plus à entrer sur le marché du travail et que les seniors (+ de 50 ans) sont considérés comme bons à la casse par les managers du privé.

A la DGFIP, au nom de la modernité, on nous ressert toujours les mêmes plats. Suppression massive de postes, restructuration, fermeture de sites auquel il faut rajouter dorénavant la déréglementation de la gestion du personnel.

Le mardi 10 septembre 2013, nous devons dire à nos patrons que nous n'acceptons plus ces années de salaires gelés (alors qu'une petite minorité s'est bien servie), plus cette dégradation de nos conditions de travail, plus les discours lénifiants et les chats de notre DG, plus le mot réforme mais régression. Patrons est le mot qui convient le mieux à des hauts fonctionnaires qui ont oublié depuis bien longtemps qu'ils étaient au service de l'Etat et du public.

En effet, on est passé l'idée même de service public dans ce ministère quand notre patron M BEZARD explique aux maires dans une circulaire du 3 juin voulant se passer des marchands de flotte (Veolia, SAUR...) pour revenir aux régies municipales que l'Etat n'assumera plus sa responsabilité comme auparavant (cf page 3) ?

Où est passé l'intérêt général quand on diffuse des notes internes reprises cette année par le canard enchaîné pour demander d'avoir une politique de contrôle allégé sur le Crédit Impôt de Compétitivité des Entreprises ? (20Milliards d'€/an)

Il est temps que nous devenions anxiogènes pour ce pouvoir et seule une mobilisation collective forte et déterminée le fera changer de cap ou ralentir.

LE GOUVERNEMENT DÉVOIE SON
PROJET POUR LES RETRAITES



RETRAITES : TOUJOURS PERDANTS

2003, 2010, 2013 et nous savons déjà que le compte n'y est pas puisque le gouvernement n'aura pas récupéré la totalité des économies espérées par les experts. Pour sécuriser les retraites en France, il aurait fallu soit disant économiser ou trouver 20 milliards d'€ par an à partir de 2040. Cette somme correspond au coût annuel du Crédit Impôt de Compétitivité des Entreprises. Malgré les promesses, nous pouvons nous attendre dans les prochaines années à d'autres réformes. Il est donc intéressant de se pencher sur les réformes proposées par les divers acteurs politiques car nous sommes loin du compte. **Elles reviendront forcément sur le tapis** surtout si nous entrons dans une politique de baisse systématique des charges patronales, c'est à dire une baisse de la taxation des entreprises.

Par exemple, le rapport Moreau (*commission pour l'avenir des retraites*) qui reprend une bonne partie des propositions de la Cour des Comptes, met en cause le Code des Pensions, élément essentiel de notre statut de fonctionnaire d'Etat, et attaque de front les fonctionnaires (*avec un calcul des pensions de retraites sur 10 ans au lieu des 6 mois signifiant une perte allant de 5 à 12 % sur la pension*). ❶

Or le régime des fonctionnaires n'est favorable qu'en apparence puisqu'à **qualification égale**, les retraites dans le public et le privé sont proches.

Avec la réforme des retraites de 2010, la retenue pour pension civile du fonctionnaire (*équivalant de la cotisation dans le privé*) doit passer de 2011 à 2020 de 7,85% à 10,80% du traitement brut sans aucun droit supplémentaire. C'est grâce à cette retenue combinée avec le gel du point d'indice que la baisse de notre pouvoir d'achat s'est accélérée depuis 2011. Le 27 Aout 2013, le gouvernement a expliqué qu'il modifiera encore ce curseur pour les salariés du privé comme du public. Ce qu'il oublie de dire, c'est qu'il s'est engagé à maîtriser la masse salariale de la fonction publique (-de 1%). Le dégel du point d'indice ce n'est pas pour demain, par contre la baisse de notre salaire net est déjà acté.



La réduction programmée des retraites par répartition n'a qu'un seul objectif, c'est d'ouvrir le champ aux retraites par capitalisation (profits juteux pour le privé comme les banques et assurances), augmentant encore plus les inégalités et faisant courir un risque majeur pour la sécurité des retraites (*faillites, spéculation : exemple des retraités américains ruinés par les crises boursières*).

Or d'autres solutions sont possibles.

La CGT propose de porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites en élargissant les revenus servant de base aux cotisations (*intéressement, participation, stock-options...*), augmentant les cotisations patronales en les modulant en fonction de la politique de l'emploi des entreprises et en menant une autre politique de l'emploi. Moins de chômage, augmenter les salaires, c'est plus de cotisations et moins de déficits. ❷

N'oublions jamais que la retraite est un « salaire socialisé », un « salaire différé » qui trouve son assise la plus stable dans la solidarité intergénérationnelle (*les actifs d'aujourd'hui cotisent pour payer les retraites d'aujourd'hui sans passer par les marchés financiers*). Nous entendons bien défendre cet acquis majeur issu des luttes des générations passées et nous savons aussi que seule la mobilisation des salariés et des retraités permettra de faire échec aux régressions annoncées.

En lien avec la déclaration des fédérations des fonctionnaires CGT, FO, FSU et Solidaires, réaffirmons sa volonté de préservation du système de retraite par répartition pour toutes et tous les salariés. De même, nous rappelons notre attachement au Code des pensions civiles et militaires et **nous n'accepterons plus aucun nouveau recul.**

TOUS EN GREVE LE MARDI 10/09/2013!

❶ http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/perte_pension_FP_calcul_6_mois_juin13-v2-2.pdf

❷ <http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/retraite4pages.pdf>

Les retraites en France

899€ : pension moyenne pour les femmes retraitées,

1552 € : pension moyenne pour les hommes retraités,

46% des départs en retraite se font avec un minimum de 628,99 €/mois

LES « PROPOSITIONS » CONTRE LES RETRAITES

QUELQUES EXEMPLES

LA COUR DES COMPTES

- * Suppression de l'abattement fiscal de 10 %,

- * Alignement le taux de CSG des retraités (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %)

- * Désindexation de l'inflation (déjà mis en œuvre pour les retraites complémentaires du privé)

LA COMMISSION EUROPÉENNE

- * Augmentation de l'âge légal de départ à la retraite (*qui a déjà été relevé à 62 ans*)

- * Allongement de la durée de cotisation (qui sera à 41.5 ans en 2015)

- * Réforme des régimes spéciaux.

Le MEDEF

- * 43 annuités en 2020

- * 65 ans, âge légal vers 2040

- * 70 ans, âge fin de la décote vers 2040

RAPPORT YANNICK MOREAU



ENTRE SABORDAGE ET TRAHISON

La DGFIP par l'intermédiaire de son directeur général vient de saborder par deux circulaires une partie de nos missions et une partie de notre crédit auprès des redevables et des élus locaux.

POUR LE RETOUR AUX RÉGIES C'EST NIET CAR ON NE VEUT PLUS EMBAUCHER!

Dans une circulaire du 3 juin 2013 adressé aux comptables, on peut lire cette note manuscrite rédigée par le Directeur Général « *il est évident que le choix de revenir en régie est une décision de la seule responsabilité de l'ordonnateur. Mais nous devons éviter les transferts de charges induits* ». Belle preuve, que la DGFIP et son réseau de proximité ne peuvent plus faire face. Au lieu de défendre les moyens nécessaires pour fonctionner correctement M BEZARD donne un argumentaire aux comptables pour tout faire pour empêcher ces missions nouvelles. Nous assistons dans ce cas à un véritable sabordage.

En effet, cette note se livre à une démonstration assez lourde faisant une différence entre le contribuable local et le contribuable national... Comme ci les citoyens étaient découplables en rondelles de saucisson : consommateur, contribuable local, contribuable national... Tout ça sort de la même poche : la nôtre. **Ce qui doit donc l'emporter c'est l'intérêt général.**

Il explique même que toute décision de ré-internalisation se soldera par **une dégradation de la qualité de travail**. Une manière de faire comprendre que cette re-municipalisation se fera aux risques de la collectivité et tout compte fait du comptable lui même puisqu'il reste resté pécuniairement responsable du recouvrement des produits locaux...

Pour mettre en porte-à-faux les comptables par rapport aux ordonnateurs le DG n'aurait pas pu mieux s'y prendre. L'argumentaire qui accompagne la note vise à instrumentaliser le rôle de conseil du comptable en leur demandant de sensibiliser les élus sur « l'inopportunité financière » du choix de re-municipalisation.

Mais cette note dont la CGT Finances Publiques demande l'annulation va bien plus loin. Elle tombe à un moment où les trois quarts des contrats de délégation du service public de la gestion de l'eau vont arriver à échéance. Aujourd'hui 71% du marché est concédé à trois grandes entreprises privées. L'eau vendue par ces entreprises est 30% plus chère.

On mesure les enjeux. Et l'on voit bien que la DGFIP se met là aussi au service de la doctrine libérale. Pour la CGT l'eau comme l'énergie sont des biens publics qui doivent être gérés par des services publics sans recherche de profits. Beaucoup d'agents de base se demandent quel est le devenir de la gestion des comptes des collectivités locales par ce ministère et le sentiment que l'Etat rêve d'externaliser ces tâches se renforce.



VERS UNE DÉSHUMANISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Nous avons en Janvier 2013 dans un article intitulé « *Vers un affranchissement compétement timbré* » dénoncé la note départementale sur l'abandon du recommandé avec accusé réception pour certaines de nos procédures. Le seul but était d'économiser quelques milliers d'euros sur un budget de fonctionnement devenu exsangue. Il est évident que le département sera confronté à des réclamations de redevables suffisamment motivées pour faire tomber des contrôles sur pièces. Ce que le département a gagné en frais d'affranchissement, l'Etat en perdra une partie (voire plus) en droits d'impôts à recouvrer. Pour l'instant ces notes étaient cantonnées à certains départements.

Par une circulaire du 19 avril 2013, la DGFIP annonce la suppression de l'envoi de la mise en demeure, (en écopli) et institue la généralisation de l'OTD, après une unique lettre de relance. Ceci est à nos yeux un pur scandale, quand on sait qu'environ un tiers des impayés est réglé avec la mise en demeure. La mesure va se traduire par un recours encore plus massif de l'O.T.D bancaire dont l'efficacité en période de crise est plus qu'aléatoire (20% au mieux de réponse positive). Les frais bancaires (entre 80 € et 100 €) seront toujours à la charge du débiteur, la DGFIP économisera des clopinettes sur l'affranchissement et ce sont les agents de base qui subiront la colère des redevables.

Cette circulaire substitue aussi la phase comminatoire par voie d'huissier à l'unique lettre de relance, si l'ordonnateur n'autorise pas l'OTD. Cette préconisation aboutit, de fait, à la transformation d'une relance sans frais pour le débiteur (la seule et unique après envoi de l'avis initial!), en une relance avec frais au profit d'un huissier privé, dans la mesure où celui se paye sur « le débiteur » s'il arrive à obtenir le recouvrement ! Dans les faits, si un ordonnateur refuse l'autorisation permanente de recours à l'OTD, cela revient à « privatiser » le recouvrement de 15 à 50% des produits à recouvrer pour la collectivité (c'est en effet la fourchette du pourcentage pouvant rester à recouvrer après envoi de l'avis initial). Pas mal pour une DGFIP si soucieuse de son image de service et donneuse de leçon de déontologie envers les agents.

La question que nous sommes en droit de nous poser au vu de ces deux circulaires: La DGFIP est-elle aujourd'hui au service du public, de l'intérêt général ou au service d'intérêts privés? Il est vrai qu'en ce moment, le secteur bancaire, les huissiers et les multinationales de l'Eau ont besoin d'un coup de pouce sur leurs marges bénéficiaires.

Quand à nous, fonctionnaires, à force de rogner sur la corde des procédures censées protéger les citoyens, la question de l'obéissance sur l'application de ces circulaires pourrait se poser et certains nous la posent déjà. Les citoyens ont des droits que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer. Il est temps de rappeler certaines évidences, de défendre des valeurs et de se battre pour les missions du service public.

Encore plus aujourd'hui!

LA CGT N'OUBLIE PERSONNE...

Certains politiques et éditorialistes critiquent souvent la très faible syndicalisation dans le privé. Ces personnes de bonne volonté oublient que dans certaines boîtes, syndicalisme CGT et contrat de travail pérennisé ne font pas bon ménage.

Les mêmes personnes sont tout aussi critiques quand le syndicalisme prend trop de place dans une administration ou une grosse entreprise. Ils n'hésitent pas à qualifier les représentants du personnel d'irresponsables et de corporatistes

DU 1ER AU 5 JUILLET 2013

La «caravane des saisonniers» est en Charente-Maritime
Participe à l'événement : jeunes@cgt17.fr



pendant les conflits sociaux dus aux licenciements boursiers. Ils participent ainsi à la criminalisation de l'activité syndicale.

Peu importe, notre syndicat a décidé d'aller au devant des saisonniers. Ces précaires non syndiqués dont les droits sont souvent bafoués car **mèconnus**. Le collectif Jeunes CGT 17 a ainsi accompagné la caravane confédérale des saisonniers organisée depuis trois ans. Cette caravane a sillonné du 1er juillet au 5 juillet

les côtes charentaises à vélo de Royan à La Rochelle en passant par les grandes stations balnéaires du département. Le but étant d'informer ces travailleurs sur leurs droits.

AVIS DE RECHERCHE POUR LA RECEPTION ...

La CGT Finances Publiques de Charente-Maritime est toujours à la recherche des nouveaux protocoles d'accueils dans le département. Le directeur départemental est toujours dans l'attente des analyses de la centrale sur la problématique de l'accueil. On ne sait toujours pas ce que la centrale analyse. On va donc les aider. En 2011, 12 millions de redevables dans les SIP, puis 15 millions en 2012 et ce chiffre devrait être dépassé. A ce jour, les agents qui sont affectés en réception ont des conditions de travail pendant la sortie des rôles (*Fin Août à début décembre*) totalement dégradées. Pire que les caissières des supermarchés puisque ces agents n'ont aucun temps de repos prévus (*pause pipi ou pause café*) pendant les réceptions. Nous avons déjà alerté le CHS-CT en mars puis en juin 2013 sur cette sortie de rôles à haut risque (*Augmentation des impôts directs, affaire Cahuzac, fiscalité de plus en plus complexe pour le citoyen, sortie des rôles et date de paiement réduite, etc...*). Nous reviendrons sur le sujet et la CGT ne peut se contenter de la publication d'une fiche d'agression verbale ou physique qui ne compte que les coups. Nous avons besoin d'une vraie politique de prévention et d'une politique de management prenant en compte les agents. Nous affrontons une crise et une partie de la hiérarchie préfère regarder ailleurs.

LES MANIFESTATIONS DU 10/09/2013

LA ROCHELLE	PLACE VERDUN	10H30
SAINTES	PALAIS DE JUSTICE	10H30
ROCHEFORT	PLACE COLBERT	10H30

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à la CGT NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél : Adresse électronique :

Date : Signature :

Envoyez à Mme Christine Le Clech S.I.E sis au 4 Crs Charles de Gaulle 17100 SAINTES

